Mission 3 : le combat pour l'efficacité régionale	М3
Action 7 : des politiques régionales mieux évaluées et plus économes	A7
Fonds Régional d'Intervention, d'Etudes et de Promotion	251

La Commission Permanente,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1611-

4, L4221-1 et suivants,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs

relations avec les administrations et notamment son article 10,

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi

n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides

octroyées par les personnes publiques,

VU l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du

compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril

2000,

VU la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du

Conseil régional à la Commission permanente,

VU le règlement budgétaire et financier,

VU le budget voté au titre de l'exercice 2022 lors des séances du Conseil régional

relatives au budget de la Région,

VU les déclarations sur les aides de minimis,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Finances, ressources humaines, commande

publique, affaires européennes, et relations extérieures

Après en avoir délibéré,

ATTRIBUE

une subvention de 1 500 € à l'Association française pour l'avenir de la chasse aux chiens courants Sarthe (72 – Sarthe), pour l'organisation d'un rassemblement de meutes de chiens courants qui aura lieu à Sillé-le-Guillaume le 19 juin 2022 (annexe 1);

ATTRIBUE

une subvention complémentaire de 500 € à l'association La Baule Pétanque (44 - Loire-Atlantique), pour l'organisation du Régional de pétanque à La Baule, initialement prévu en 2021 (opération 2021 09245) et reporté du 21 au 24 juillet 2022 (annexe 2) ;

MODIFIE

pour partie la délibération de la Commission permanente du 21 mai 2021 en ce qu'elle attribuait une subvention à l'association La Baule Pétanque (44 - Loire-Atlantique), pour l'organisation du Régional de Pétanque (opération 2021_09245), cette manifestation initialement prévue en 2021 étant reportée du 21 au 24 juillet 2022 ;

ATTRIBUE

une subvention de 1 500 € à l'association des Amis du Petit Lyrée (49 - Maine-et-Loire), pour l'organisation d'un programme musical de trois concerts classiques intitulé « Liré Terre des Arts » qui aura lieu à Orée d'Anjou les 9 avril, 4 juin et 24 septembre 2022 (annexe 3) ;

ATTRIBUE

une subvention de 5 000 € à l'association de la Route de Vannes (44 - Loire-Atlantique), pour l'organisation du projet « Voyage Route de Vannes – phase 2 : Exposition extérieure de photos grands format sur la route de Vannes » qui aura lieu à Orvault, Nantes et Saint-Herblain du 14 au 25 septembre 2022 (annexe 4) ;

ATTRIBUE

une subvention de 900 € à l'association du Salon de l'artisanat et du terroir Ludois (72 - Sarthe), pour l'organisation du 10e salon de l'artisanat du terroir Ludois qui aura lieu au Lude du 22 au 23 avril 2022 (annexe 5) ;

ATTRIBUE

une subvention complémentaire de 500 € au Club des entreprises du Gesnois Bilurien (72 - Sarthe), pour l'organisation d'une foire des entreprises à Montfort le Gesnois initialement prévue en 2021 (opération 2021_09237) et reportée au 21 mai 2022 (annexe 6) ;

MODIFIE

pour partie la délibération de la Commission permanente du 21 mai 2021 en ce qu'elle attribuait une subvention au Club des Entreprises du Gesnois Bilurien (72 - Sarthe), pour l'organisation d'une foire des entreprises à Montfort le Gesnois (opération 2021_09237), cette manifestation initialement prévue en 2021 étant reportée au 21 mai 2022 ;

ATTRIBUE

une subvention de 5 000 € à l'association Quentin Voltige (72 - Sarthe), pour l'achat d'un cheval de voltige en 2022 (annexe 7) ;

ATTRIBUE

une subvention de 2 000 € à l'association Centre musical international de Roussigny (72 - Sarthe) ; pour l'organisation du 4e Festival des 3 Tambours qui aura lieu à Saint-Ulphace du 17 au 24 juillet 2022 (annexe 8) ;

ATTRIBUE

une subvention de 2 000 € à l'association Profession Pigiste (75 - Paris), pour l'organisation de la 11e édition des 48 heures de la pige qui aura lieu à Nantes du 16 au 17 juin 2022 (annexe 9);

ATTRIBUE

une subvention de 10 000 € à la société Goupyl Sports (72 - Sarthe), pour son projet de participation à l'European Le Mans Series le 17 avril 2022 et aux 24H du Mans les 11 et 12 juin 2022 (annexe 10) ;

ATTRIBUE

une subvention de 10 000 € à l'association Crêperie Solidaire (44 - Loire-Atlantique), pour la création d'un restaurant innovant, inclusif et solidaire à Nantes en 2022 (annexe 11);

AUTORISE

le caractère forfaitaire des aides attribuées à l'Association française pour l'avenir de la chasse aux chiens courants Sarthe; à l'association La Baule Pétanque, à l'association des Amis du Petit Lyrée, à l'association de la Route de Vannes, à l'association du Salon de l'artisanat et du terroir Ludois, au Club des entreprises du Gesnois Bilurien, à l'association Quentin Voltige, à l'association Centre musical international de Roussigny, à l'association Profession Pigiste, à la société Goupyl Sports, à l'association Crêperie Solidaire;

APPROUVE

les modalités de versement détaillées en annexe 12 de la présente délibération ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement d'un montant de 38 900 €.

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe L'Ecologie Ensemble, Groupe Printemps des Pays de la Loire

Abstention: Eléonore REVEL

Vote dissocié sur l'attribution d'une subvention de 1 500 € à l'Association française pour l'avenir de la chasse aux chiens courants Sarthe :

Contre: L'Ecologie Ensemble et Rassemblement national des Pays de la Loire,

Abstention: Printemps des Pays de la Loire

REÇU le 28/02/22 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs